

COMMUNE DE SCHLIERBACH



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2018

Date de convocation 30 octobre 2018

Président de séance : M. JUCHS Bernard, Maire.

Présents : BRISSIEUX Yann, BUBENDORFF Jean-Luc, DEVEY Annie, FONT Christine, GOETTELMANN Sylvie, GUTHLIN Daniel, LEHR Claude, KESSLER Evelyne, OTT Gérard, SCHERRER Maurice, SEEL Robert.

Absents excusés : CAPOZIO Marie, D'AMICO Lucette et GEORGES Mathilde.

Pouvoir : CAPOZIO Marie à Bernard JUCHS

ORDRE DU JOUR

1. Urbanisme
2. Attribution Fonds de concours Saint-Louis Agglomération
4. Divers

Secrétaire de séance : LITZLER Mathieu

COMPTE RENDU du 8 octobre 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 octobre 2018.

POINT 01 : URBANISME

CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

- Mr KESSLER Christian : construction d'un immeuble collectif de 4 appartements rue des Violettes.
- Monsieur HUSSHERR Vincent : construction d'une maison d'habitation rue des Violettes.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- SCI CAMILLA – Dépôt avec logement de fonction – ZA

POINT 02 : NID A CIGOGNES

Monsieur le Maire souhaite apporter quelques précisions sur la mise en place d'un nid à cigognes sur une cheminée du presbytère afin de pouvoir prendre une décision définitive.

Le coût total hors location de la nacelle s'élève à 1890 € HT avec participation d'un mécène à hauteur de 1750 €. La location de la nacelle s'élève quant à elle à 285 € HT pour un coût total final restant à la charge de la commune de 425 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 voix pour, 4 contre et 3 abstentions, décide la mise en place de ce nid à cigognes sur le toit du presbytère et accepte le devis SCHAECHTELIN de Muntzenheim.

POINT 03 : CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution du fonds de concours par Saint-Louis Agglomération d'un montant de 8456 € relative au remplacement des fenêtres de la Mairie.

Ce fonds de concours est alloué par SLA en fonction du nombre d'habitants de la commune. Le total à disposition de notre commune s'élève à 44280 € pour 2018 à 2020.

Le Conseil Municipal prend acte de cette attribution et autorise le Maire à signer la convention y afférant.

POINT 04 : CADEAU ENFANTS DU PERSONNEL

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler, comme les années précédentes, l'octroi d'un bon cadeau de 30 € par enfant de moins de 14 ans au bénéfice du personnel communal dans le cadre des actions sociales en faveur du personnel communal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette proposition et impute cette dépense totale d'un montant de 60 € au budget 2018.

POINT 05 : AIDE ALIMENTAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de renouvellement de l'aide alimentaire jusqu'au 31 décembre par les services sociaux du Conseil départemental du Haut-Rhin pour le dossier initialement validé par délibération du 3 septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement du versement de l'aide alimentaire d'un montant de 100 € par mois et impute la dépense au Budget 2018. Ce dossier concerne une personne avec 2 enfants à charge en alternance.

POINT 06 : RETENUE DE GARANTIE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du blocage de la retenue de garantie de l'entreprise SPITTLER de Sierentz pour des travaux d'extension de la garderie périscolaire en 2013 d'un montant de 420,51 €.

La loi du 31/12/1968 déclare prescrites au profit des personnes publiques "toutes créances qui n'ont pas été payées dans un délai de 4 ans à partir du 1er jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis".

S'agissant des retenues de garanties, les droits à remboursement sont acquis par le titulaire du marché:

- 1 mois après l'expiration du délai de garantie.

- ou, si les réserves ont été formulées pendant ce délai de garantie, 1 mois après leur levée.

La situation particulière de ce marché qui a été arrêté avant la fin des travaux à l'amiable avec l'entreprise SPITTLER et qui n'a pas pu faire l'objet d'un PV de réception ne permet donc pas le reversement de cette retenue de garantie. La prescription quadriennale n'a pas de point de départ.

Il est donc proposé, compte-tenu de cette situation tout à fait exceptionnelle, d'enregistrer le montant de la retenue de garantie au compte 7788 du budget communal.

Monsieur le Maire rappelle que cette procédure est absolument exceptionnelle et mise en œuvre compte tenu de la complexité du dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour l'enregistrement de cette recette au Budget 2018 et autorise le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.

POINT 07 : LETTRE AUX ALSACIENS

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre cosignée par Madame Brigitte KLINKERT présidente du Conseil départemental du Haut-Rhin et Monsieur Frédéric BIERRY président du Conseil départemental du Bas-Rhin au sujet de la renaissance institutionnelle de l'Alsace.

POINT 08 : PROTOCOLE PARTICIPATION CITOYENNE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une information de la Gendarmerie de Sierentz nous informant de l'existence de « la participation citoyenne » afin de combattre le fléau des cambriolages de plus en plus nombreux. Il s'agit d'une démarche partenaire et solidaire qui a vu le jour en 2006 sous l'appellation « voisins vigilants ».

Monsieur le Maire donne les informations concernant cette mise en place et son fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, n'est pas favorable à cette mise en place mais souhaite que l'information soit relayée lors des réunions de quartier pour mettre en place une 'vigilance' libre entre voisins comme c'est déjà le cas dans plusieurs quartiers du village.

POINT 09 : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal d'une demande de subvention de Madame Jennifer MARK, habitante de Schlierbach, championne de France de cyclocross, pour lui permettre de pallier aux dépenses engendrées par les compétitions.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir pris contact avec le Club de Madame MARK qui confirme ne pas financer les sportifs mais uniquement participer aux déplacements.

Le Conseil Municipal, jugeant qu'il s'agit d'une sportive de haut niveau ayant obtenu un résultat National (Championne de France), décide de lui octroyer une subvention exceptionnelle de 450 €. Ce montant représente le coût de l'entretien annule de son matériel.

COMMISSION URBANISME – CULTURE

La commission travaille sur le PLU et a établi un document qui servira de base à la discussion avec les services préfectoraux pour la modification du projet de PLU suite aux demandes des personnes associées.

La Note Bleue du 3/11 a réuni une centaine de personnes à la salle des fêtes dans une belle ambiance. La présence des Schlierbachois qui n'étaient qu'une petite dizaine est à déplorer.

La commémoration de l'Armistice aura lieu au monument aux morts le 11 novembre. A la cérémonie officielle s'ajoutera une expo photos, la lecture de textes par les écoles, de la musique franco-allemande et sera clôturée par une collation.

Le dimanche 16 décembre aura lieu le repas des aînés à la salle des fêtes. Le rendez-vous pour la préparation de la salle est fixée au samedi 15/12 à 9 heures.

La cérémonie des Vœux aura lieu à la salle des fêtes le vendredi 11 janvier 2019.

La prochaine réunion de quartier aura lieu le 13 décembre à la salle des fêtes et concernera la rue des Vignobles, de la Colline, des Champs, du Panorama, rue des Prés et une partie de la rue de Landsers. Une invitation sera transmise aux intéressés.

COMMISSION ENVIRONNEMENT - COMMUNICATION

De nouvelles bennes à apport volontaires ont été mise en place sur le parking de la salle des fêtes par Saint-Louis Agglomération

Une demi-journée d'entretien du petit Ried aura lieu le 17/11.

Une demi-journée de plantation de haies et d'arbres aura lieu le 01/12.

COMMISSION VOIRIE – BATIMENTS

Les travaux de remplacement de la conduite d'eau sur une partie de la rue de la Croix ont été réalisés et les enrobés endommagés par la rupture de canalisation de cet été remplacés.

Les travaux de voirie de la rue des Maréchaux suivent leur cour, l'entreprise Hartmann réalise actuellement le raccordement des branchements individuels.

L'étude pour la réalisation d'un rond-point au carrefour de la RD 201 est en cours. Les rendez-vous avec le conseil départemental et avec Saint-Louis Agglomération sont pris.

Un test d'aménagement d'emplacement de stationnement est en cours rue des Violettes. Pour le moment rares sont les remarques des riverains ou autre.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 22h00.